

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 10/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric (arrivé à 19h06), ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIÈRE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NICOT Damien

Représentés : CHASSAIN Gaston représenté par LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine représentée par BARRIERE Danielle, LEPETIT Martine représentée par ROUSSEAU Gilbert

Absents et Excusés : GABOUTY Delphine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GERBAUD Alain est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_067

Objet : Cession des parcelles AZ n°214p - AZ n°216p et AZ n°258 à M. Laurent BARGET

Monsieur Laurent LAFAYE expose aux membres du Conseil municipal que Monsieur Laurent BARGET, gérant de la société LCB Ambulances située Avenue Winston Churchill, a sollicité la commune pour se porter acquéreur de parcelles communales jouxtant ses locaux d'activité afin d'y aménager un parking privé.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AZ n°216p (213 m²), AZ n°214p (987 m²) et AZ n°258 (16 m²). La surface totale cédée est de 1 216 m² selon le bornage réalisé par le cabinet de géomètres DUARTE.

L'avis des Domaines a été sollicité. L'estimation n°2025-87065-38125 en date du 19 juin 2025 a fixé la valeur vénale du terrain cédé à 33€ le m².

Aussi, après négociation avec M. BARGET, il a été convenu de céder l'ensemble du terrain au prix de 36 000 euros.

La rédaction des actes sera confiée à Maître Stéphane FAUGERON, notaire à Limoges et les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent LAFAYE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour la cession des parcelles AZ n°214p, AZ n°216p et AZ n°258 représentant 1 216 m² à Monsieur Laurent BARGET pour un montant de 36 000 € ;
- donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mardi 16 décembre 2025


Le maire,

Laurent LAFAYE.